



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 89101

#### Texte de la question

M. Gaëtan Gorce attire l'attention de M. le Premier ministre sur la question des accidents de la vie courante. Plusieurs ministres ont demandé que la lutte contre ces accidents soit inscrite comme grande cause nationale en 2011. Ces demandes ont été relayées par 44 associations et fédérations réunies dans un Collectif interassociatif de lutte contre les accidents de la vie courante (CLAC). Avec 11 millions d'accidents, près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés chaque année, les accidents de la vie quotidienne représentent un fléau bien plus meurtrier que l'insécurité routière. L'exemple des pays du nord de l'Europe, qui ont mis en place des politiques volontaristes, tend à prouver qu'il est possible de diviser par trois le nombre de décès liés aux accidents domestiques grâce à des campagnes adaptées et des actions menées par l'ensemble des acteurs concernés. En faisant de la prévention de ces accidents une grande cause nationale, nous pourrions faire diminuer le nombre de ces drames. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer s'il accepte d'inscrire cette cause comme grande cause nationale et s'il peut, le cas échéant, lui communiquer le calendrier de sa mise en place.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagé dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui a fait part de son souhait d'être candidat pour l'attribution du label « Grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessés, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens, afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gaëtan Gorce](#)

**Circonscription :** Nièvre (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89101

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 2010, page 10125

**Réponse publiée le :** 2 novembre 2010, page 11963